

ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UN RESSORTISSANT RUSSE TÉMOIN DE JÉHOVAH

Le 7 avril, le bureau du procureur général du Bélarus a rejeté la demande d'extradition de la Russie concernant Nikolaï Makhalitchev, témoin de Jéhovah. Visé par des accusations infondées d'« extrémisme » en Russie pour avoir seulement exercé son droit à la liberté de religion, celui-ci a été arrêté au Bélarus le 21 février. À la suite du refus des autorités bélarusses de l'extrader vers la Russie, Nikolaï Makhalitchev a été immédiatement libéré. Il attend maintenant qu'une décision soit prise au sujet de sa demande d'asile au Bélarus.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 7 avril, le bureau du procureur général du Bélarus a rejeté la demande d'extradition de la Russie concernant **Nikolaï Makhalitchev**, témoin de Jéhovah. Ce dernier a été libéré immédiatement et a rejoint le domicile d'un ami à Vitebsk, dans le nord-est du Bélarus. Il attend maintenant qu'une décision soit prise au sujet de sa demande d'asile au Bélarus.

Les témoins de Jéhovah sont persécutés en Russie, où leur organisation a été interdite arbitrairement après avoir été qualifiée d'« extrémiste » en avril 2017. L'enquête visant Nikolaï Makhalitchev a été ouverte en janvier 2019. Il est poursuivi pour « organisation des activités d'un groupe extrémiste » et « financement d'activités extrémistes », deux infractions possibles de 10 et huit ans de prison respectivement, en vertu des articles 282.2 (1) et 282.3 (1) du Code pénal russe. Nikolaï Makhalitchev n'a jamais occupé de fonction officielle au sein des témoins de Jéhovah en Russie. Selon son avocat, il n'était qu'un fidèle qui participait à leurs offices religieux. Durant l'enquête le visant, Nikolaï Makhalitchev a été placé sur une liste d'individus recherchés dans plusieurs États, ce qui a mené à son arrestation le 21 février à Haradok, dans le nord-est du Bélarus.

Amnesty International considère les poursuites engagées contre les témoins de Jéhovah en Russie comme une mesure arbitraire et discriminatoire, ainsi qu'une violation du droit à la liberté de religion. L'organisation demande aux autorités russes d'annuler les décisions judiciaires érigeant en infraction les enseignements et pratiques des témoins de Jéhovah.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Nikolaï Makhalitchev (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 47/20.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur49/2086/2020/fr/>

